

Belfort, le 2 juin 2015



Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du premier degré affectés en école maternelle  
ou élémentaire

S/C de Mesdames les Inspectrices de l'éducation  
nationale Belfort I-II-III

**Division des Ressources  
Humaines**

Objet : Changement provisoire d'affectation durant l'année scolaire 2015-2016.

Affaire suivie par  
Laurence BEURIER

Téléphone  
03 84 46 66 10

Télécopie  
03 84 28 36 14

Courriel  
Ce.drh.dsden90  
@ac-besancon.fr  
Adresse

4 place de la  
Révolution Française  
CS 60129  
90003 BELFORT CEDEX

Depuis plusieurs années, les enseignants affectés à titre définitif ont la possibilité de demander à exercer, à titre provisoire, les fonctions de titulaire remplaçant durant une année scolaire et de retrouver ensuite leur poste.

Pour l'année scolaire 2015-2016, afin d'augmenter les lieux d'accueil envisageables pour les professeurs des écoles stagiaires, cette possibilité est étendue aux enseignants qui souhaiteraient exercer à titre provisoire sur un poste fractionné en maternelle ou élémentaire.

Les enseignants intéressés sont invités à se faire connaître à la division des ressources humaines : ([ce.mouvement.dsden90@ac-besancon.fr](mailto:ce.mouvement.dsden90@ac-besancon.fr)) dans les meilleurs délais.

La division des ressources humaines se tient à votre disposition pour tout complément d'information.



Eugène KRANTZ